

MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Corne, tenue le 19 mai 2025 à 9h, au lieu habituel des sessions dudit conseil, situé au 380, Route 111, à La Corne.

Sont présents :

Maire Éric Comeau
Siège # 3 Samuel Vaillancourt, conseiller

Sont présents à distance, par un moyen permettant à toutes les personnes qui participent ou assistent à la séance de se voir et de s'entendre en temps réel :

Siège # 2 André Gélinas, conseiller
Siège # 4 Yanick Hamel, conseiller
Siège # 5 André Beauchemin, conseiller
Siège # 6 Annie Grandmont, conseillère

Est absent :

Siège # 1 Gaétan Goyette, conseiller

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire Éric Comeau.

Madame Magella Guévin, greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est mentionné que l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil, qui sont tous présents, et au conseiller présentement absent, tel que requis par le *Code municipal du Québec*.

Suite à cette mention, et après vérification du quorum, la séance est ouverte à neuf heures (9 h) par le maire, Éric Comeau, président d'assemblée.

À noter que sauf indication à l'effet contraire, le vote sur les propositions de résolutions contenues au présent procès-verbal ne réfère qu'aux votes des conseillers ou de la conseillère le maire n'étant pas tenu de voter. **ADOPTÉE**

110-05-25 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Samuel Vaillancourt, appuyé par la conseillère Annie Grandmont et résolu à l'unanimité des conseiller-ères présent-es d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, la période de question ne pouvant porter que sur les points dudit ordre du jour ;

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du 19 mai 2025 à 9 h

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du projet de règlement numéro 299 – Modification du règlement 208 sur le plan d'urbanisme afin d'intégrer une section traitant des ilots de chaleur urbains.
4. Adoption du premier projet de règlement numéro 300 – Modification du règlement de zonage numéro 209 afin de modifier diverses dispositions.
5. Période de questions.
6. Clôture de l'assemblée.

ADOPTÉE

111-05-25 3. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 299 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 208 SUR LE PLAN D’URBANISME AFIN D’INTÉGRER UNE SECTION TRAITANT DES ILOTS DE CHALEUR URBAINS

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 299 relatif à la modification du règlement 208 sur le plan d’urbanisme afin d’intégrer une section traitant des îlots de chaleur urbains, a été déposé et présenté à la séance du 13 mai 2025, et qu’un avis de motion a été donné à cette même séance par la conseillère Annie Grandmont ;

ATTENDU QUE le projet de règlement n’est pas lu en assemblée, les membres du conseil en ayant reçu une copie pour en prendre connaissance avant celle-ci ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement est soumis aux règles de consultation publique, et d’approbation de la Municipalité régionale de comté (MRC) d’Abitibi,

ATTENDU QU’à cet effet, une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 juin 2025 à 18 h 30 pour explication du projet de règlement ;

ATTENDU QUE suite à cette assemblée publique de consultation, le règlement sera adopté avec ou sans modification ;

ATTENDU QU’une copie du règlement est disponible pour que les personnes assistant à la présente séance puissent en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanick Hamel, appuyé par le conseiller André Gélinas, et résolu à l’unanimité des conseiller-ères présentes d’adopter le projet de règlement numéro 299 modifiant le règlement le règlement d’urbanisme afin d’intégrer une section traitant des îlots de chaleur urbains. Une copie de ce règlement est annexée aux présentes. **ADOPTÉE**

112-05-25 4. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 209 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

ATTENDU QUE le premier projet de règlement numéro 300 modifiant le règlement de zonage numéro 209 afin de modifier diverses dispositions a été déposé et présenté à la séance du 13 mai 2025, et qu’un avis de motion a été donné à cette même séance par le conseiller Samuel Vaillancourt ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement n’est pas lu en assemblée, les membres du conseil en ayant reçu une copie pour en prendre connaissance avant celle-ci ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement est soumis aux règles de consultation publique et que l’article 3 est soumis aux procédures d’approbation des personnes habiles à voter, et d’approbation de la Municipalité régionale de comté (MRC) d’Abitibi,

ATTENDU QU’à cet effet, une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 juin 2025 à 18 h 30 pour explication du projet de règlement ;

ATTENDU QUE suite à cette assemblée publique de consultation, un second projet de règlement sera adopté avec ou sans modification ;

ATTENDU QU’une copie du règlement est disponible pour que les personnes assistant à la présente séance puissent en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Beauchemin, appuyé par le conseiller Samuel Vaillancourt, et résolu à l’unanimité des conseiller-ères présentes d’adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 209 afin de modifier diverses dispositions. Une copie de ce règlement est annexée aux présentes. **ADOPTÉE**

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

113-05-25 6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever la séance à neuf heures trois minutes (9h03).

Je, Éric Comeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Comeau
Maire

Magella Guévin
greffière-trésorière